

REGLEMENT DE LA RONDE DES VIGNES, GAMBADOULENNE, MARCHOULINE, COURSES ENFANTS

GENERALITES

Article 1.

L'édition de la Ronde des Vignes, de la Gambadoulenne, de la Marchouline et des courses enfants **2025** est organisée par l'association « Le Lièvre et la Tortue », association loi 1901 enregistrée sous le N°W1330009 dont le Directeur de course est Richard Marradi (06 60 88 27 70 – richardmarradi@yahoo.fr) et se déroule sur la Commune de Roquefort la Bédoule **le dimanche 2 novembre 2025**

DEROULEMENT DES EPREUVES

Article 2.

La RONDE DES VIGNES : épreuve pédestre de 14km ouverte à partir de la catégorie cadets, juniors, seniors, masters, hommes, femmes, licenciés ou non. (PPS de moins de 3 mois) – Départ à 9h30, avenue Michelangeli

LA GAMBADOULENNE : épreuve pédestre de 5km ouverte à partir de la catégorie minimes, cadets, juniors, séniors, masters, hommes, femmes, licenciés ou non (PPS de moins de 3 mois) – Départ à 8h30, avenue Michelangeli

LA MARCHOULINE : épreuve de marche de 10km ouverte à partir de la catégorie cadets, juniors, séniors, masters, hommes, femmes, licenciés ou non (PPS de moins de 3 mois) – Départ à 9h15, avenue Michelangeli

COURSES ENFANTS : de 4 à 12 ans avec certificat médical ou attestation précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative. Départ 1^{ère} course 9h35

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Article 3.

Conformément à la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, **tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national doit désormais satisfaire au Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA, en remplacement du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.** Aussi, afin de valider son inscription à la course choisie, il faudra se connecter, **dans les trois mois précédant sa compétition**, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes afin d'être sensibilisés aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo)

Les inscriptions se font sur le site www.kms.fr avec paiement sécurisé par carte bancaire, dans la limite des dossards disponibles. Des inscriptions pourront être prises sur place le jour de la course s'il reste des dossards, Complexe sportif, allée Gondrexon, La Bédoule. Les droits d'engagement jusqu'au 2 novembre 2024 seront de :

- . **13€** pour la Gambadoulenne et **15€** le jour même – course limitée à **450** participants
- . **15€** pour la Marchouline et **17€** le jour même – course limitée à **400** participants

. 20€ pour la Ronde des Vignes et 22 € le jour même – course limitée à 1200 participants

. Les courses enfants limitées à 200 inscrits sont gratuites.

La participation aux manifestations est soumise à la présentation obligatoire :

- a) Soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'épreuve
- b) Soit d'un PPS de moins de 3 mois avant la date de la course, obtenu sur la plateforme PPS FFA (<https://pps.athle.fr/>)
- c) Pour les mineurs : le responsable du mineur devra présenter soit une licence sportive relative à l'athlétisme, soit une attestation précisant avoir complété le questionnaire de santé et précisé avoir répondu par la négative à toutes les questions dudit questionnaire. A défaut un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être présenté si une des réponses est positive. Une autorisation parentale devra également être remise au moment de l'inscription de l'enfant mineur par son responsable.
- d) Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne à l'insu des organisateurs, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

RETRAIT DES DOSSARDS

Article 4

Le samedi 1 novembre 2025 de 9h à 17h et le dimanche 2 novembre 2025 de 7h30 à 9h15 au Complexe sportif, allée Gondrexon, Roquefort la Bédoule. Aucune épingle ne sera fournie par l'Organisation. Les dossards ne pourront être retirés que sur présentation d'un document justificatif (PPS ou licence), sauf si ce document a été déposé en ligne au moment de l'inscription.

Durant la course, le numéro du dossard devra être entièrement lisible. En l'absence de numéro visible le participant risque de ne pas être enregistré lors de son arrivée.

Un T-shirt à manches longues sera remis à chaque participant ayant réglé son inscription au moment du retrait du dossard

SANITAIRES

Article 5 : Sanitaires, douches et vestiaires prévus pour les participants

DEPARTS

Article 6 :

LA GAMBADOLEENNE : dimanche 2 novembre à **8h30** précises

LA MARCHOULINE : dimanche 2 novembre à **9h15** précises

LA RONDE DES VIGNES : dimanche 2 novembre à **9h30** précises

COURSES ENFANTS : dimanche 2 novembre à **9h35** précises

PARCOURS

Article 7 :

Circulation interrompue au passage des coureurs, qui sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter la partie droite de la chaussée, sauf indication des signaleurs. Les kms sont indiqués et le parcours balisé.

RAVITAILLEMENTS

Article 8

prévus à chaque arrivée de courses ainsi que Pasta Party gratuite organisée en fin de matinée sur présentation du dossard.

ASSURANCES

Article 9 :

La responsabilité de l'organisation et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite par l'organisation pour la durée des épreuves. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs.

Chaque concurrent doit cependant être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent et notamment auprès de la FFA via la souscription d'une licence.

CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

Article 10 :

Les Classements et résultats sur kms.fr le jour de la course. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ce site en cas de motif légitime. Ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr). Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir AVANT le départ de la course.

Il est impératif de bien positionner le dossard sur le devant du t-shirt pour que la puce électronique soit détectable au passage de la ligne d'arrivée, afin d'être classé.

RECOMPENSES

Article 11 :

LA GAMBADOULEENNE : remise des récompenses prévue à 11h. Course limitée à **450** participants. Lots aux 3 premiers H et F (scratch). Lots au premier de chaque catégorie H et F (sans cumul)

LA MARCHOULINE : remise des récompenses prévue à 11h45. Course limitée à **400** participants. Lots aux 3 premiers H et F au scratch

LA RONDE DES VIGNES : remise des récompenses prévue à 12h. Course limitée à **1200** participants. Lots aux 3 premiers H et F (scratch). Lots au premier de chaque catégorie H et F (pas de cumul)

COURSES ENFANTS : médaille et sac ravitaillement à chaque rentrant.

Les récompenses non retirées lors de la remise des prix seront perdues.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Article 12 :

Tout concurrent punit sur le fait en train d'abandonner du matériel, de jeter tout déchet hors des zones de ravitaillement sera disqualifié sur le champ. Des poubelles sont à disposition sur tous les postes de ravitaillement.

LA RONDE DES VIGNES traverse deux Domaines viticoles qui sont des propriétés privées. Vous êtes tenus de suivre impérativement les rubalises sur ces espaces traversés et notamment de respecter les cultures, les vignes en ne vous écartant pas des sentiers tracés.

LA MARCHOULINE traverse un Domaine viticole qui est une propriété privée. Les participants doivent rester strictement sur les zones autorisées et les tracés existants. Les bâtons ne seront pas autorisés sur cette partie du parcours soit environ durant 700m

DROIT A L'IMAGE

Article 13 :

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Ronde des Vignes, la Gambadoulenne ou la Marchouline, Courses enfants, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Article 14 :

Le dimanche 2 novembre de nombreux parking sont prévus pour accueillir les participants. Le poste de secours principal sera implanté Esplanade des Micocouliers. Ce poste est en liaison radio ou téléphonique avec le PC Course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au niveau du PC Course sur le site du Gymnase.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont habilités, en particulier

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- Une infirmerie sera ouverte à l'arrivée, pendant toute la durée des épreuves.

ANTIDOPAGE

Article 15 :

Les participants aux trois épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L 230-1 et suivants du Code du sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage. En cas de contrôle, l'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. L'athlète doit justifier de son identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)

ou une autre pièce (document d'état civil avec filiation, carte d'électeur ou carte vitale), voire témoignage. Tout refus de se soumettre au contrôle entraîne la disqualification de l'athlète.

ANNULATIONS

Article 16 :

En cas d'annulation de la manifestation imposée par décision des autorités administratives ou en cas de force majeure et notamment de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, vent violent...) et pour assurer la sécurité des coureurs, le départ pourra être reporté d'une heure au maximum, au-delà, la course sera annulée. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Article 17 :

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

POUR TOUTE QUESTION

CONTACTEZ-NOUS

DIRECTEUR DE COURSE

Richard MARRADI

06 60 88 27 70

richardmarradi@yahoo.fr